

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_1_13

Objet : Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) pour le centre d'enfouissement technique de la Vautubière - Désignation des représentants du Conseil Municipal

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Etaient Absents excusés

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) pour le centre d'enfouissement technique de la Vautubière - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de désigner quatre représentants de la municipalité pour siéger au sein de la commission locale d'information et de surveillance pour le centre d'enfouissement technique de la Vautubière prévue par arrêté préfectoral du 21 Juillet 1999.

Monsieur le Maire informe que cette commission a pour but de promouvoir l'information du public sur le fonctionnement de ce centre.

Monsieur le Maire rappelle que la durée du mandat des membres est fixée à trois ans et qu'il convient de procéder à la désignation de quatre conseillers municipaux qui représenteront la commune au cours de cette période.

Monsieur le Maire propose qu'un membre de l'opposition intègre cette commission.

Les candidatures sont les suivantes : M. Jérôme MARCILIAC – M. Joël YERPEZ – Mme Céline DORELON-TRANCHARD – M. Stéphane SARDA

D'un commun accord avec l'ensemble des élus, le vote s'effectue à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE quatre représentants pour siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour le centre d'enfouissement technique de la Vautubière.

ONT OBTENU :

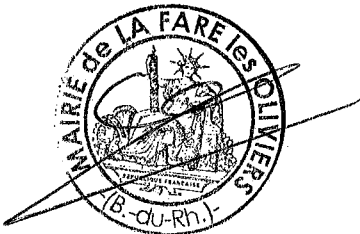
29 voix pour M. Jérôme MARCILIAC – M. Joël YERPEZ – Mme Céline DORELON-TRANCHARD – M. Stéphane SARDA

SONT ELUS : M. Jérôme MARCILIAC – M. Joël YERPEZ – Mme Céline DORELON-TRANCHARD - M. Stéphane SARDA

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

